

## ●●● ÉQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE

- ✓ L'E.M.S.P. se compose de 2 travailleurs sociaux et 3 infirmiers diplômés d'État, dont une infirmière coordinatrice.
- ✓ Des médecins sont associés à l'intervention de l'équipe, par le biais de conventions. Ils sont sollicités pour :
  - Des prescriptions médicales ;
  - Des recommandations vers des médecins spécialistes ;
  - Le suivi des soins et des traitements et de leur continuité.
- ✓ D'autres intervenants extérieurs sont mobilisés : partenaires spécialistes des addictions (CSAPA DUNE, ANPAA ...), de la périnatalité ou associés à des problématiques de santé.



 **ESPERER 95**

## CONTACTER L'ÉQUIPE MOBILE SANTÉ PRÉCARITÉ

### ..... QUI .....

Directrice du Pôle Habitat  
et accès au logement  
Gaëlle ARTIFONI

Infirmière coordinatrice  
Sylvie LORIDAN

### ..... COMMENT .....



Mail  
coordination.emsp@esperer-95.org



Téléphone  
01 34 43 48 70



[www.esperer-95.org](http://www.esperer-95.org)



Espérer 95



ESPERER 95

Les demandes d'intervention en structure d'hébergement (CHU, CHR, ALTHO et HUAS) se font auprès du SIAO 95, via le formulaire en ligne accessible sur <https://esperer95.app-assia.org/form/demande-intervention-emsp>

Référent Santé du SIAO 95  
Carole BOCHARD - 01 34 24 22 48

### ..... FINANCEUR .....



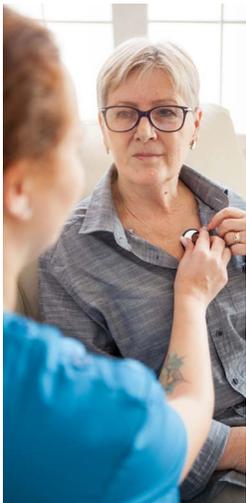
**É**quipe **M**obile



**S**anté **P**récarité

 **ESPERER 95**  
Habitat et accès  
au logement

## ●●● MISSIONS DE L'E.M.S.P.



L'Équipe Mobile Santé Précarité, assure une prise en charge médico-sociale globale, pluridisciplinaire, de durée adaptée et temporaire, des publics rencontrés. Son action repose sur une démarche « d'aller-vers », avec des interventions sur le lieu de vie des personnes.

L'objectif est d'accompagner, tant sur un volet médical que sur un volet social les personnes en situation de précarité, mises à l'abri dans les hôtels ou dans les structures d'hébergement du Val-d'Oise.

Elle propose et dispense des soins paramédicaux adaptés, et participe à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes. La finalité de son intervention est d'orienter les usagers vers les dispositifs de droit commun afin de permettre la continuité des parcours de soins.

Elle fait l'objet d'une autorisation par l'Agence Régionale de la Santé pour une durée de 15 ans.

## ●●● TYPE DE PUBLICS

- ✓ Les personnes mises à l'abri dans les hôtels du Val-d'Oise par les SIAO franciliens.
- ✓ Les personnes hébergées sur des places d'hébergement régulées par le SIAO 95 : CHU-CHRS-ALTHO-HUAS.

## ●●● MODALITÉS D'INTERVENTION

### Mandataires et prescripteurs :

- ✓ La Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH 95).
- ✓ Les organismes gestionnaires de places d'hébergement du Val-d'Oise, uniquement sur signalement au SIAO 95.
- ✓ Le 115 pour les demandes d'intervention en urgence.
- ✓ L'Agence Régionale de Santé pour des mises à l'abri et/ou situations exceptionnelles.

### Périmètre d'intervention :

- ✓ L'E.M.S.P. intervient sur l'ensemble du Val-d'Oise, directement sur le lieu de vie des bénéficiaires.
- ✓ Ses bureaux sont situés à Osny et Goussainville.

**Durée :** 2 mois renouvelables.

### Jours et horaires d'interventions :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 20h00.



L'E.M.S.P. n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs de droit commun pouvant déjà être sollicités (SSIAD, SAD, SAVS, SAMSAH, HAD), pour l'aspect médical, ni au référent social des structures d'hébergement ou du secteur pour la situation sociale.

Elle intervient dans l'attente de leur prise en charge effective, ou pour répondre à toute situation d'urgence ou complexe nécessitant une réelle démarche « d'aller-vers », pour susciter l'adhésion de la personne.

## ●●● ACCOMPAGNEMENT MÉDICAL

- ✓ Des objectifs de soins et/ou d'orientation vers un dispositif adapté sont fixés par l'infirmière coordinatrice, en lien avec les partenaires médicaux du secteur.
- ✓ Lors de la première intervention, un bilan infirmier est réalisé. Il sert de base à la formalisation du Document Individuel de Prise en Charge, rédigé avec la personne accompagnée.
- ✓ L'équipe infirmière peut :
  - réaliser des soins de première urgence, dans l'attente d'une prise en charge par un dispositif de droit commun.
  - dispenser les soins quotidiens sous prescription médicale (pansements, injections, préparation des piluliers, prise des traitements ...)
  - orienter la personne vers les dispositifs de soins et l'accompagner à des rendez-vous médicaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, les données médicales sont traitées et stockées via des serveurs sécurisés. Aucun transfert de données avec les professionnels compétents ne se fait par mail.

## ●●● ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- ✓ L'accompagnement social est confié :
  - à un travailleur social rattaché à la Plateforme d'accompagnement social à l'hôtel d'ESPERER 95 lorsque la personne est mise à l'abri à l'hôtel ;
  - au travailleur social référent de la structure lorsque la personne est hébergée en centre d'hébergement.
- ✓ Il vise à permettre l'information, l'orientation, l'accompagnement administratif et juridique ainsi que l'accès aux droits de la personne accompagnée.
- ✓ Des entretiens individuels sont fixés régulièrement afin de définir des objectifs prioritaires en vue de préparer la sortie de l'hôtel ou de la structure.